



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 27 novembre 2023

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT - Création d'une fourrière animale et d'un refuge, Lot n°5 : serrurerie.

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux du siège de Toga sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué.

PRESENTS : Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS : Louis POZZO DI BORGIO, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Pierre SAVELLI, 1^{er} vice-président délégué, ouvre la séance.

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'un refuge - Lot n°5 : serrurerie.

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande publique entré en vigueur le 1er avril 2019, notamment ses articles L2194-1 et R2194-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le CCAG Travaux 2021 ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue au Bureau en matière de commande publique, la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant égal ou supérieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini à l'article D.2131-5-1 du CGCT ;

Vu le marché de travaux n°22004DT - lot n°5 concernant la création d'une fourrière animale et d'un refuge, notifié le 26/07/2022 à la SARL METALCO (20620 Biguglia), pour un montant de 48 489,95 € HT (offre de base) ;

Considérant qu'en cours d'exécution du lot n°5 du marché de travaux 22004DT susvisé, des prestations supplémentaires non substantielles sont apparues nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage ;

Considérant qu'en application du CCAG Travaux (prestations supplémentaires), il est proposé d'arrêter par avenant, les prix nouveaux ci-dessous :

Travaux de fourniture et d'installation de clôtures pour espaces extérieurs de box : 4 700,00 € HT ;

Considérant par ailleurs, que selon l'article R2194-8 du code de la commande publique, un marché public peut être modifié en cours d'exécution lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15% du montant du marché de travaux initial ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du 1^{er} vice-Président délégué et après en avoir délibéré,

DÉCIDE (À l'unanimité)

De conclure un avenant n°1 au marché public n°22004DT- Lot 5 avec le titulaire, la SARL METALCO, afin d'arrêter de façon définitive le prix nouveau ci-dessous relatif au marché précité, pour un montant total de + 4 700,00 € HT :

Travaux de fourniture et d'installation de clôtures pour espaces extérieurs de box : 4 700,00 € HT ;

OBJET : Avenant n°1 au marché public de travaux n°22004DT – Création d'une fourrière animale et d'une refuge - Lot n° 5 : serrurerie.

APPROUVE

Le projet d'avenant ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

- Que l'avenant n°1 au marché 22004DT – Lot 5, entraîne une plus-value de 4 700,00 € HT correspondant à une augmentation de 9,69 % par rapport au montant du marché initial ;
- Que le nouveau montant du marché est porté à 53 189,95 € HT ;
- Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3022 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO

